

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 24 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 14 septembre 2009 portant affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves des concours d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2009-2010

NOR : SASN0931186A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 14 septembre 2009 portant affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves des concours d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2009-2010,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 14 septembre 2009 susvisé est modifié comme suit :

Après les mots : « Interrégion : RHONE-ALPES », il est ajouté le terme : « AUVERGNE ».

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER